

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 août 2013**

CP 13/08-05

*L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

**NETTOYAGE DES LOCAUX, DU MOBILIER  
ET DES ABORDS DES BATIMENTS  
DEPARTEMENTAUX  
LOTS 1 à 16**

—

**DEVOLUTION DE MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des locaux et des bâtiments départementaux, une consultation a été lancée auprès des entreprises de nettoyage en vue de conclure des marchés concernant le nettoyage des locaux, du mobilier et des abords des bâtiments départementaux.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert
- Marché à lots
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 22 juillet 2013, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux joints au dossier.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 80 points et moyens humains et techniques mis en œuvre 20 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 juillet 2013,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les marchés de nettoyage des locaux, du mobilier et des abords des bâtiments départementaux avec les entreprises et pour les montants suivants :

<b>LOTS</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT ANNUEL</b>
Lot 1 : Archives départementales	GIMN'S	11 657,76
Lot 2 : Centre Médico-Social de Lauzerte	VISALO T NET	2 387,40
Lot 3 : Centre Médico-Social de La Ville Dieu du Temple	SM CLEAN	3 325,44
Lot 4 : Centre Médico-Social de Saint-Antonin-Noble-Val	SM CLEAN	4 286,70
Lot 5 : Centre technique Départemental	PLD PROPLETE	5 976,00
Lot 6 : Centre d'Information et d'Orientation	GIMN'S	4 288,92
Lot 7 : Laboratoire routier et Subdivision départementale de Montauban	GIMN'S	4 318,37
Lot 8 : Médiathèque départementale	PLD PROPLETE	9 168,00
Lot 9 : Pépinière d'entreprises NOVALIA	GIMN'S	5 588,10
Lot 10 : Pôle social Rue Labat et Economat	GIMN'S	8 572,25
Lot 11 : Pôle social de Montech	PLD PROPLETE	6 852,00

<b>LOTS</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT ANNUEL</b>
Lot 12 : Pôle social de Villebourbon	PARTENAIRE SERVICE	3 432,00
Lot 13 : SATESE	GIMN'S	4 303,07
Lot 14 : Subdivision départementale de Castelsarrasin	VISALO T NET	5 430,00
Lot 15 : Subdivision départementale de Lauzerte	VISALO T NET	4 696,32
Lot 16 : Subdivision départementale de Saint-Antonin-Noble-Val	SM CLEAN	5 962,41

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,